

FICHE 8

RÉSUMÉ DE TOUTES LES DÉMARCHES

Le tableau suivant résume toutes les tâches nécessaires à la création de club ainsi que toutes les structures et personnes ressources qui pourront vous aider.

A réaliser	Tâches	Ressources
Le projet de club	Réaliser le projet en regroupant tous les membres fondateurs Prendre des contacts préalables avec tous les partenaires potentiels : le maire, la DDJS, le CT FFME Définir les fondements du club, un premier projet d'activités, un premier projet de budget	<u>Guide pratique de l'association - Accueil</u> (guidepratiqueasso.org) Les sites des services du MJS tous consultables à partir du site suivant : <u>Le site du ministère chargé des Sports</u>
La rédaction des statuts	Bien prévoir chaque article des statuts	Modèle : <u>exemple-statuts-conseilles.docx</u> (live.com)
L'AG constitutive	Informar les habitants de la commune et éventuellement des communes environnantes Inviter toutes les personnes intéressées Inviter les partenaires Lors de l'AG, présenter le projet du club, le projet d'activités, le projet de budget Réaliser le vote du règlement intérieur Elire le comité Directeur Ouvrir les registres officiel et ordinaire du club	<u>Guide pratique de l'association - Accueil</u> (guidepratiqueasso.org) Le CT FFME
La déclaration de l'association	Réaliser ou compléter le document de déclaration d'une association Compléter le dossier de toutes les pièces demandées (statuts, enveloppe)	Le service associations de la préfecture de votre département

	Remplir l'imprimé d'insertion au journal officiel Envoyer le dossier complet à la préfecture (ou sous-préfecture) de votre département (ou au tribunal d'instance en Alsace Moselle ou à la préfecture de police à Paris	Site Internet de la préfecture de votre département
L'affiliation FFME	Compléter le dossier d'affiliation Ajouter les pièces demandées Faire une copie du dossier Envoyer : 1 exemplaire au siège FFME – 8-10 Quai de la Marne – 75019 PARIS 1 exemplaire à votre CT	Votre CT FFME Vie Territoriale FFME : territoire@ffme.fr (Tous les jours du lundi au vendredi)
L'agrément du MJS	Déclarer le club en tant qu'établissement d'activités physiques et sportives Compléter le dossier de demande d'agrément d'association « sports ». Envoyer votre dossier à la Direction départementale Jeunesse et Sports de votre département	Les services de la direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Les sites officiels du ministère jeunesse et sports consultables à partir de Le site du ministère chargé des Sports
Le fonctionnement	A découvrir et affiner au jour le jour Après quelques mois de démarrage, réaliser votre AG ordinaire, de façon que tous les membres approuvent : <ul style="list-style-type: none"> - Le bilan d'activités - Le bilan financier (des mois écoulés) - Le projet d'activités pour l'année à venir - Le projet de budget 	Guide pratique de l'association - Accueil (guidepratiqueasso.org)